

[REDACTED]

[REDACTED]

Bonjour,

cette saisine a été déposée le 24 juin à 09:06, pour contribution à l'enquête publique à propos du projet d'extension du port de Port-Leucate.

Bien cordialement,

----- Message transféré -----

[REDACTED]

Date : Mon, 24 Jun 2024 09:06:01 +0200

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bonjour,

Ci-dessous détails d'une nouvelle demande :

Mode de réponse : Courrier électronique

Mode d'identification : mail

[REDACTED]

Prénom : Pascal

[REDACTED] pascal [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Ville : LEUCATE

Pays : France

Thème : 99. Autres

Zone géographique : Aude (11)

Texte du message de l'utilisateur : Madame, Monsieur,

Ayant reçu un avis de non-distribution de mon courriel concernant l'enquête publique à propos du projet d'extension du port de Port-Leucate,

merci d'enregistrer ma contribution ci-dessous.

Ce projet a pour origine une déclaration de besoin émise en conseil municipal, sans aucune justification chiffrée, ni argumentée par une étude validée par les parties directement intéressées. Je ne comprends pas qu'il n'y a pas trace de débat contradictoire ayant permis la délibération du conseil municipal. Le conflit d'intérêt du conseil portuaire et du conseil d'exploitation de la régie du port est flagrant.

Il dit s'inscrire dans une motivation de réunification des zones portuaires et urbaines de la station. En quoi des quais sur un chenal de navigation, hors de toute zone urbaine, pourraient-ils répondre à cet objectif ?

Il s'embellit d'une rotonde, sans la définir mieux que ça, qui donnerait une vision à 360°. Soit exactement ce qu'il est déjà possible de réaliser en tournant sur soi-même. Cette rotonde prétend ouvrir le regard sur ce qui est déjà visible depuis le quai existant. Ceci n'est que de l'emballage décoratif et superflu qui, par sa présence, tend à démontrer l'inconsistance de la nécessité de cette extension.

Il propose de créer 522 postes d'amarrage. Comment ce justifie ce nombre et la répartition des types de postes ?

Il sera doté d'un parking de 203 places. Une partie de celui-ci sera créé par la suppression de postes d'amarrage sur 3600 m² ? Combien de postes seront donc réellement créés ?

Ce parking sera créé par un remblai de 3600 m² sur 4900 m² au total.

Combien de places de stationnement seront vraiment créées sur ce remblai ?

Le projet mentionne la couverture photovoltaïque de ce parking pour un port à énergie positive. Où sont passés ces panneaux solaires dans la première tranche des travaux qui comportent ce parking ? Quelles sont les bases de calcul ayant permis de définir le nombre de places nécessaires ? La station manquant déjà cruellement de places de stationnement, ce parking ne sera-t-il pas utilisé par les propriétaires d'appartement plutôt que de bateaux ?

L'unique voie d'accès est-elle suffisamment dimensionnée ? L'accès des secours terrestres a-t-il fait l'objet d'une validation

global de l'ensemble du projet par les services compétents ?

Pour la seconde fois, une zone de protection d'une espèce marine menacée va être remise en cause. Pourquoi alors avoir créé ces zones de protection ?

Des mesures d'incidence des travaux sur l'environnement marin sont prévues. Quel organisme indépendant des donneurs d'ordre ou des intervenants est-il chargé de ces contrôles ?

Les plans de projection montrent des bâtiments inexistants aujourd'hui.

Doit-on en conclure qu'un projet plus important est déjà prévu ? Si oui, lequel et à quelle échéance ?

Des centaines de mats sifflants aux vents et les allées et venues des plaisanciers ne peuvent pas donner de la valeur au bâti existant à proximité immédiate. Quelle estimation de la décote immobilière a été évaluée et comment les propriétaires riverains en ont été informés ?

L'ensemble de la commune fait l'objet d'un PPRL avec risque de submersion marine. Comment peut-on encore vouloir augmenter les enjeux humains et économiques sur notre commune ? Les hauteurs d'eau prévues par le PPRL validé en 2017 ont été revues à la hausse, pourquoi cela n'est-il pas pris en compte ?

Pourquoi créer de nouvelles places d'amarrage quand le port a déjà du mal à entretenir celles existantes ? Les fonds utilisés pour ces études et ceux prévus pour ce projet n'auraient-ils pas dû et ne devraient-ils pas être investis dans la rénovation et la mise aux nouvelles normes environnementales des pontons loués aux plaisanciers déjà en place ?

Pour toutes ces raisons, je ne peux que demandé le rejet de ce projet.

Cordialement

Pascal [REDACTED]

[REDACTED]

— Pièces jointes : _____

[REDACTED]

4,8 Ko

[REDACTED]

Sujet : Projet d'extension du port de plaisance de Port-Leucate

De : > simone [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Bonjour,

Evaluer les effets sur l'environnement et **consulter le public** sont des préalables obligatoires à la délivrance, par le préfet, de l'autorisation environnementale nécessaire à la mise en œuvre du projet. Sans me prononcer sur l'intérêt de ce dernier, je fais remarquer :

- que le dossier comporte une "étude d'incidence" (pièce 5.1) mais pas de véritable "étude d'impact".
- que la procédure de consultation retenue est une "participation du public par voie électronique" (art. L. 123-19 du code de l'environnement), alors que c'est une "enquête publique" (art. L. 123-2 du code de l'environnement) qui aurait dû être organisée.

En effet, comme l'ont déjà fait remarquer certains contributeurs, le projet concerne un port de plaisance de plus de 250 emplacements et relève à ce titre de la rubrique 9 c. de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement (la pièce n° 4 du dossier retient à tort la rubrique 9 b. concernant les ports de commerce).

Les conséquences "en cascade" de cette erreur de lecture de la nomenclature sont pour le projet :

- la nécessité d'une évaluation environnementale / étude d'impact (art. L. 122-1 (II) du code de l'environnement)
- la nécessité d'une enquête publique.

Si mon analyse est confirmée, ces lacunes de forme, à la fois dans la composition du dossier présenté au public et dans le mode de consultation de ce dernier, fragilisent à l'extrême l'éventuelle autorisation prise par le préfet à l'issue de la présente consultation, que le juge administratif, s'il était saisi, annulerait inmanquablement.

On peut penser que le maire de Leucate, qui occupe par ailleurs un emploi à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable et est membre de la mission régionale d'autorité environnementale de la Réunion, aura à cœur de respecter les dispositions du code de l'environnement.

Cordialement.

Merci de bien vouloir publier l'avis suivant de l'association Eccla (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois), association loi 1901 pour la vigilance environnementale créée en 1988, agréée et représentative au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'urbanisme et au titre de l'article 40 de la loi du 16 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

- ∞ Vouloir agrandir un port de plaisance est aujourd'hui un non-sens économique et écologique. C'est un projet d'un autre temps, selon l'expression employée par le préfet de l'Aude à propos d'un autre projet. Davantage de bateaux signifie une densité de baigneurs accrue sur les plages, plus de bateaux en mer et sur le rivage, plus de pollution dans l'eau, plus de déchets à collecter pour la commune, etc. L'argument selon lequel il y a une longue liste d'attente pour disposer d'un anneau à PL a très peu de valeur : il suffirait d'augmenter les tarifs pour réduire la liste. Un autre projet aurait pu être proposé en réhabilitant une partie du port actuel pour lui permettre d'accueillir la clientèle plus aisée qui est recherchée, sans augmenter le nombre de bateaux.

- ∞ C'est également un non-sens vis à vis de la vulnérabilité croissante du littoral méditerranéen aux conséquences du changement climatique tant cité dans les publications municipales. A cet égard le PPRL actuel (modifié en 2021), sur lequel se base le projet, est déjà obsolète car il ne prend pas en compte les nouvelles projections du GIEC à l'horizon 2100. Ce projet, s'il se réalise, va créer un nouvel enjeu de vulnérabilité dans cette partie du littoral alors que les quais et la zone technique existants sont déjà submersibles (aléa 2010 hors prévisions de montée du niveau des mers). Est-il raisonnable de dépenser 12 millions d'euros (et certainement bien davantage vu l'âge du dossier) pour voir les installations détruites dans quelques décennies ?

- ∞ L'étude d'incidence est de mauvaise qualité. Elle ne démontre pas que le transfert des Pina Nobilis est sans danger pour les individus concernés et ne fournit pas d'exemples réussis de transferts analogues. Elle ignore les nouvelles projections du GIEC à l'horizon 2100 et minimise l'augmentation des enjeux humains et économiques exposés en suggérant de "contenir l'exposition aux aléas dans les ordres de grandeur actuels", bien évidemment sans esquisser la moindre solution puisque la seule qui existe est prescrite par le règlement du PPRL (Dispositions générales, page 5 ,article 3.3 Les lidos) ... "*Aussi, il est impératif de ne pas augmenter les enjeux humains et économiques sur ces secteurs*".

Pour ces raisons, Eccla émet un avis défavorable.

Sujet : Contre le projet d'un parking face au Canigou et d'une extension du port sur le chenal

Date : 24/06/2024 à 20:52

Bonjour,

Je ne comprends pas un tel projet sans que les concernés ne soient informés au préalable (ni par le syndic ni par la commune), si ce n'est quelques pros du Maire qui furent invités (une honte).

Ce projet me semble totalement en contradiction avec le label de ville verte, Natura 2000 ou encore Pavillon bleu, ce projet est dans l'unique but de servir une minorité présente 1 mois dans l'année et qui ne servira en rien votre argument de soi-disant soutenir les commerçants si ce n'est dépenser plusieurs millions d'euros sur nos impôts qui ne font qu'augmenter pour polluer et faire fuir les amoureux de la nature.

Il est bien évident qu'il y a bien plus urgent à faire sur la ville de Leucate et ce n'est pas en bétonnant pour créer un parking ou encore d'effectuer une extension du port sur le chenal que cela va arranger les habitants à l'année ou les vacanciers qui aiment l'esprit actuel de la ville dite verte..

Nous sommes une des villes de L'aude qui a les dépenses les plus importantes sans savoir pourquoi, les routes, les trottoirs sont dans un état déplorable, en dehors des quelques pistes cyclables il n'y a rien sur Leucate.

De plus, si vous demandez nos avis sur ce projet c'est que vous connaissez déjà l'existence des points nombreux et négatifs qui concernent les conséquences sur l'environnement, on pourrait se poser la question de la sincérité de cette demande étant donné qu'elle semble déjà validée par vous et les élus.

Les point négatifs sont nombreux :

- **une atteinte à l'urgence climatique sans précédent et des conséquences irréversibles sur la faune et la flore aquatique.**
- **un coût exorbitant de plusieurs millions d'euros pour une minorité absente à l'année alors que le port est pratiquement vide.**
- **pollution considérable et accrue de l'air due à l'augmentation des gaz d'échappement**, soit une pollution atmosphérique ayant des effets importants sur la santé, qui n'épargnera pas non plus les plantes, les animaux, les habitations, et contribue au dérèglement climatique, à la destruction de la couche d'ozone et aux pluies acides.
- **une pollution visuelle et sonore** due aux accélérations, freinages et klaxons jour et nuit, sans oublier le risque d'insécurité et le risque du squat du parking la nuit.
- **une conséquente augmentation de voitures sur le quai du Traouquet =**

embouteillage. voir accidents

- **la détérioration de la magnifique vue sur le Canigou et le chenal**, et sans oublier le calme apprécié par tous.
- **un écosystème touché de manière irréversible** qui peut entraîner la disparition de 10 % de la surface d'un herbier de zostères. Ces végétaux marins ont un rôle fondamental dans l'écosystème côtier parce qu'ils abritent une faune riche d'invertébrés marins et constituent une protection pour les poissons juvéniles.
- **pollutions chroniques** rencontrées essentiellement par les fuites ou rejets involontaires de carburant. une partie importante s'évapore en donnant des odeurs caractéristiques tandis que la fraction la plus lourde forme un film irisé à la surface de l'eau. Lorsque le film est continu et occupe une surface importante, il diminue la pénétration de lumière et peut ainsi contribuer à un déficit en oxygène des eaux sous-jacentes.
- **polluants métalliques** tels que la dilution des peintures antisalissures qui protègent les coques contre la corrosion et les biosalissures en tuant les algues. Elles sont donc très toxiques pour les organismes marins et non biodégradables.
- **détérioration de la qualité de l'eau.**
- **La pollution liée aux moteurs a des conséquences sur le changement climatique et sur la santé.** citons les gaz à effet de serre (GES), les oxydes d'azote (NOx), les oxydes de soufre (SOx) et les matières particulaires génératrices de gaz. Les moteurs gazole et essence sont particulièrement polluants car ils sont rarement équipés d'un système antipollution.
- **Les comportements d'une majorité de plaisanciers impactent la biodiversité.** « il y a le rejet en mer des eaux usées, des toilettes, des déchets. En effet, leur rejet en mer entraîne une véritable pollution et expose à un risque de contamination bactériologique (ce qui pourrait être évité par l'équipement de cuves de rétention des eaux usées).
- Le rejet de déchets plastiques, de mégots, de papiers, ne sont que des exemples parmi tant d'autres de traces indélébiles laissées par une majorité de plaisanciers et vacanciers négligents sur le milieu marin. **près de 750 millions de détritits dérivent au gré des courants rien qu'en Méditerranée. Ceux-ci sont responsables de la mort d'un million d'oiseaux ainsi que cent mille mammifères et tortues dans le monde chaque année.**

Les spécialistes disent que **la Méditerranée est oligotrophe**, c'est-à-dire que la croissance des organismes y est souvent ralentie et le cycle reproducteur moins actif qu'ailleurs. Ses eaux sont renouvelées lentement, il faut 80 ans. Les pollutions y sont donc d'autant plus graves qu'elles stagnent, s'accumulent les unes aux autres en aggravant leurs effets propres. et sans oublier **les posidonies fixent le sédiment et jouent également un rôle physique en amortissant les effets de la houle et des courants, ce qui contribue à ralentir l'érosion des plages.**

De tels effets ont été observés à la plage du Mourillon à Toulon ainsi qu'à Saint-Raphaël après l'extension du port de Santa Luccia. Bien sûr, cette disparition d'une partie des herbiers de posidonies a des conséquences sur l'écosystème qui leur est associé. On constate une baisse de la richesse spécifique de la zone, parce que les feuilles mortes qui proviennent des herbiers abritent également tout un écosystème et l'équilibre biologique.

La raréfaction de ces feuilles mortes entraîne un appauvrissement du peuplement associé tel que les amphipodes détritivores et les isopodes qui sont de petits crustacés. justement, ces espèces de crustacés sont aussi une source de nourriture pour les oiseaux et pour les poissons. nous ne pouvons ignorer que **l'herbier de posidonie est un des écosystèmes pivots les plus productifs au monde, aux rôles écologiques et économiques majeurs.**

Je n'ai malheureusement pas évoqué les conséquences sur les habitations avoisinantes déjà fragilisées par des fissures (ce chantier colossal aura forcément des conséquences irréversibles et sans précédent).

Pour conclure, je souhaite évoquer un fait Gravissime, des promoteurs immobiliers qui actuellement et ouvertement proposent des rachats envers les personnes qui sont contre ce projet a des sommes extrêmement faibles, soit un rachat à moins de 2000 euros le m² alors que les logements sont actuellement estimés à plus de 3700 euros le mètre carré. (on pourrait presque penser à qui profite réellement ce projet).

Bien évidemment je suis contre ce projet, et bien sur je suis consterné alors que des centaines de personnes âgées ou handicapées sont dans l'impossibilité d'utiliser un outils informatique se sentent totalement ignorées voir méprisées par le Maire et tous ceux complice de cet immonde projet.

Bien à vous en espérant que cet écrit sera pris en considération.

Un Leucatois consterné.

Sujet : Extension du port - OPPOSITION

Date : 24/06/2024 à 22:27

Pour : enquetes-publiques.dmmc.de.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Nous sommes propriétaires, riverains du chenal depuis 40 ans avec une vue magnifique sur la pinède et les Corbières dans un environnement calme et paisible, et c'est pour ces raisons que nous avons acheté à cet endroit.

La création d'un port devant nos résidences apportera son lot de nuisances sonores et environnementales dont nous ne voulons pas.

Par ailleurs, nous estimons qu'il y aurait énormément de travaux de rénovation à effectuer en priorité, à savoir :

- le dallage tout autour du port bassin A et au centre devant les commerces
- les trottoirs dont beaucoup sont dans un état lamentable
-etc.....

Ce n'est pas tout de construire et d'étendre, il faut également entretenir correctement l'existant.

En ce qui concerne les emplacements pour les bateaux, il y a sûrement moyen d'en libérer en se débarrassant de tous les bateaux "poubelles" qui ne bougent jamais et dont on se demande s'il y a encore un propriétaire.

D'autre part, la création d'un parking de 200 places, nous amène à nous poser des questions sur la sécurité, car :

- rue étroite
- virage à angle droit sans visibilité
- non respect de la vitesse autorisée
- sortie des parking des résidences

Cordialement

D [REDACTED]